



Strasbourg le 2 mars 2018

**CDL-DEM-OJ(2018)001ann**  
Or. angl

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**RÉUNION DE LA SOUS-COMMISSION  
SUR LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES  
(Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista)  
Jeudi 15 mars 2018 de 16h00 à 17h00**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

**1. Adoption de l'ordre du jour****2. Rapport sur la révocation des maires/élus locaux**

La Sous-commission est invitée à examiner l'avant-projet de rapport ([CDL\(2018\)012](#)) sur la révocation des Maires/élus locaux, en vue de la soumission d'une version révisée à la sous-commission en juin 2018. Ce projet de rapport a été rédigé sur la base des observations de M. Castella Andreu, de Mme Jametti Greiner et de Mme Karakamisheva-Jovanovska.

**3. Mécanismes de déblocage**

Traditionnellement, la Commission recommande que les personnes bénéficiant de positions indépendantes comme les juges des Cours constitutionnelles, les membres des Conseils judiciaires, les médiateurs et, le cas échéant, les procureurs généraux, soient élus par une majorité qualifiée du parlement. Cela peut mener ou a mené à des problèmes dans les pays où il n'y a pas de tradition de compromis entre la majorité et l'opposition. La sous-commission est invitée à entamer une réflexion sur des éventuels mécanismes de déblocage.

Un cas concret d'impasse sera le sujet du point 20 de l'ordre du jour sur le Monténégro.

**4. Autres questions**